

## Commune de Saint Paul Cap de Joux

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 15 AVRIL 2021

**L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **6 avril 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Christian BELAUT, Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Ernest DURAND, Christine ELIZONDO, Michèle GUIRAUD, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Absents excusés : Zalifaou BERNÈS.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

1. Désignation des membres des commissions communales
2. Désignation des représentants aux commissions de travail de la CCLPA
3. Avenant à la convention avec l'association Accueil de loisirs en Pays d'Agout déterminant la subvention pour l'année 2021
4. Acquisition des biens appartenant à la société SOCADAL : participation aux frais d'acquisition de la commune de Damiatte
5. Attribution d'une aide financière individuelle
6. Désignation d'un correspondant tempête
7. Vote des taux des taxes directes locales
8. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 : commune, service assainissement, production d'énergie photovoltaïque
9. Détermination et affectation du résultat 2020 sur la gestion de l'exercice 2021
10. Vote des budgets 2021 : commune, service assainissement, production d'énergie photovoltaïque
11. Informations diverses

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation du plan d'adressage de la commune et l'installation de radars pédagogiques
- Demande de subvention des associations INICI et Ste Cécile de Plane Sylve

Proposition acceptée à l'unanimité par les membres présents.

M. le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **1) Désignation des membres des commissions municipales (2021/18)**

Considérant la démission de Mme Christine ELIZONDO de ses fonctions de conseillère municipale et l'intégration de M. Cédric Fabre comme conseiller municipal, il convient de modifier la composition des commissions municipales.

M. le Maire rappelle la liste des membres des différentes commissions fixée par la délibération n°2020/45 du 24 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- commission des travaux

VANDENDRIESSCHE Laurent
BERTHOUMIEUX Bruno
BELAVAL Michel
BELAUT Christian
DURAND Ernest
VIALARD Thierry
MOULY Jean-Philippe
FABRE Cédric

- commission culture et vie associative

VANDENDRIESSCHE Laurent
BERTHOUMIEUX Bruno
BELAVAL Michel
DURAND Ernest
BILLOUX Brigitte
PRAT Michèle

- commission sociale

VANDENDRIESSCHE Laurent
BILLOUX Brigitte
CARNEMOLLA COUSIN Carole
DURAND Ernest
GUIRAUD Michèle
PINEL Nelly
PRAT Michèle

- commission environnement

VANDENDRIESSCHE Laurent
BERNES Zalifaou
BILLOUX Brigitte
CARNEMOLLA COUSIN Carole
DURAND Ernest

- commission communication

VANDENDRIESSCHE Laurent
BERNES Zalifaou
BILLOUX Brigitte

CARNEMOLLA COUSIN Carole
DURAND Ernest
FABRE Cédric
GUIRAUD Michèle
PRAT Michèle

**2) Désignation des représentants aux commissions de travail de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout (CCLPA) (annule et remplace la délibération n° 2020/47 du 22 octobre 2020) (2021/19)**

M. Jean-Philippe MOULY fait part de ses difficultés pour se rendre disponible en fin d'après-midi pour assister aux réunions de travail de la commission Culture et Patrimoine de la CCLPA et souhaiterait être remplacé.

M. le Maire rappelle que les membres du Conseil de Communauté ont décidé la création de dix commissions de travail au sein de la CCLPA, à savoir :

<u>Commissions de travail</u>	<u>Vice-Président</u>
Economie/ZAE	M. Frédéric MOLIÈRES
Petite enfance	Mme Nathalie ARMENGAUD
Culture et Patrimoine	M. Alain BERTHON
Enfance, jeunesse, Sport	Mme Christine VALÉRO
EHPAD	M. Gilbert VERNHES
Matériel et Espaces Verts	M. Didier VIALA
OM et Environnement	M. Claude ALBA
Tourisme et Aquaval	M. Jean-Jacques AYRAL
Urbanisme/SPANC	M. Christian GALZIN
Voirie	M. Michel COLOMBIER

Chaque commission est composée d'un représentant de chaque commune désigné par les conseils municipaux.

M. le Maire rappelle que la désignation des membres doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas recourir à l'article L 2121-21 du CGCT ;
- désigne les représentants suivants pour siéger aux différentes commissions communautaires :

Economie/ZAE	M. Ernest DURAND
Petite enfance	Mme Brigitte BILLOUX
Culture et Patrimoine	M. Cédric FABRE
Enfance, jeunesse, Sport	Mme Michèle PRAT
EHPAD	Mme Carole COUSIN
Matériel et Espaces Verts	M. Thierry VIALARD
OM et Environnement	Mme Nelly PINEL
Tourisme et Aquaval	Mme Zalifaou BERNÈS
Urbanisme/SPANC	M. Bruno BERTHOUMIEUX
Voirie	M. Michel BELAVAL

**3) Convention avec l'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » pour l'organisation de l'ALAE (2021/20)**

M. le Maire rappelle les termes de la convention avec l'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » validée par délibération n° 2017/15 le 26 avril 2017.

L'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » en charge de l'ALAE (accueil de loisirs périscolaire) a présenté le bilan des actions, le bilan financier de l'année 2020 ainsi que le budget prévisionnel 2021.

M. le Maire communique la contribution financière demandée par l'association pour l'année 2021, l'augmentation est principalement due à la prise en charge par l'association de l'entretien des salles qu'ils utilisent pour l'animation périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-annexée et le versement de la subvention d'un montant de 36 105 € pour l'année 2021 ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**4) Friche industrielle « SOCADAL » - Participation financière à l'acquisition de la commune de Damiatte (2021/21)**

M. le Maire expose :

La commune est propriétaire depuis le 25 février 2021 des biens qui appartenaient à la société SOCADAL.

Le conseil municipal, par délibération n° 2021/16 du 11 mars 2021, a décidé la création d'un comité de pilotage pour l'aménagement et la réhabilitation du site.

M. le Maire fait part de la délibération n° 2021\_022 de la commune de Damiatte validant la participation financière à hauteur de 50% de cette acquisition soit 35 000 € et créant un comité de pilotage.

M. le Maire précise qu'une convention bipartite sera proposée ultérieurement pour formaliser les participations futures de chaque commune (humaines et financières).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation financière de la commune de Damiatte à hauteur de 50 % de l'acquisition, soit 35 000 € ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**5) Attribution d'une aide financière individuelle (2021/22)**

M. le Maire présente le dossier de demande d'aide financière étudié par la commission sociale en date du 15 mars 2021 :

N° dossier	Aide sollicité	Avis proposé
2021-01	<u>Aide pour solder la dette suite au décès de l'époux</u> Dette de 1 800 € (loyer)	Vu la situation de cette famille, il est proposé de prendre en charge 1 200 € à verser directement à l'agence. Aide non remboursable.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition mentionnée ci-dessus, soit :
  - Dossier 2021-01 : aide pour solder la dette suite au décès de l'époux, 1 200 € non remboursable à verser directement à l'agence AIM située 35 allée Jean Jaurès 81500 LAVAUUR.
- Charge M. le Maire d'engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

**6) Désignation du correspondant tempête (2021/23)**

Afin de réduire les temps de coupure pour les clients et la difficulté d'accès des techniciens sur les lieux d'incidents, lors d'évènements climatiques importants, ENEDIS a mis en œuvre deux actions :

- La création d'une base de numéros de téléphones portables permettant l'envoi, en cas de crise grave, de SMS, d'information rapide ;
- La désignation, au sein de chaque conseil municipal, d'un correspondant tempête et d'un éventuel suppléant.

M. le Maire rappelle que la désignation des membres doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas recourir à l'article L 2121-21 du CGCT ;
- désigne : M. Bruno Berthoumieux, titulaire  
M. Michel Belaval, suppléant

**7) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (2021/24)**

M. le Maire expose :

Vu L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Le taux départemental de 2020 s'élevant à 29.91 % et le taux communal de 2020 à 15.71%, le nouveau taux communal de référence de TFPB est de 45.62%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Taxe foncière (bâti)	45.62 %
Taxe foncière (non bâti)	70.18 %
Cotisation foncière des entreprises	24.17 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**8) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion (2021/25)**

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'année 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- prend acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	888 131,81 €	Dépenses	103 991,04 €
Recettes	993 726,00 €	Recettes	202 701,68 €
<b>Résultat</b>	<b>105 594,19 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>98 710,64 €</b>

<b>Résultat d'exécution du budget</b>			
	Résultat clôture au 31/12/2019	Résultat de l'exercice	Résultat clôture au 31/12/2020
Fonctionnement	260 145,78 €	105 594,19 €	365 739,97 €
Investissement	- 33 971,23 €	98 710,64 €	64 739,41 €
<b>Total</b>	<b>226 174,55 €</b>	<b>204 304,83 €</b>	<b>430 479,38 €</b>

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le compte de gestion de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures dudit compte administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.

### 9) **Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur la gestion de l'exercice 2021 (2021/26)**

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, considérant qu'il convient de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

Déficit d'investissement cumulé au	31/12/2020		(D1)
Reste à réaliser en dépense au 31/12/2020	Chapitre 20	9 500,00	
	Chapitre 21	75 000,00	
	Chapitre 23	176 400,00	
<i>Total reste à réaliser</i>		260 900,00	(D2)
<b>TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D2)</b>		<b>260 900,00</b>	(D3)
Excédent d'investissement cumulé au	31/12/2020	64 739,41	(R1)
Reste à réaliser en recette au 31/12/2020	Chapitre 10		
	Chapitre 13	16 506,00	
	Chapitre 16		
	Divers		
<i>Total reste à réaliser</i>		16 506,00	(R2)
<b>TOTAL DES RECETTES (R1 + R2)</b>		<b>81 245,41</b>	(R3)
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D1 + D3)- R3</b>		<b>179 654,59</b>	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020			
	Résultat comptable de l'exercice	105 594,19	
	Résultat antérieur reporté	260 145,78	
<b>RESULTAT CUMULE A AFFECTER</b>		<b>365 739,97</b>	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b> à inscrire au C/1068 du budget 2021	<b>179 654,59</b>	
	<b>Report à nouveau (C/11 de la balance)</b> à inscrire ligne 002 du budget 2021	<b>186 085,38</b>	

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.

**10) Budget primitif (2021/27)**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné le budget primitif 2021, approuve ledit budget, qui s'équilibre, conformément aux tableaux ci-annexés, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 060 393,38 €	Dépenses	505 358,38 €
Recettes	1 060 393,38 €	Recettes	505 358,38 €

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.

**11) Assainissement – Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion – Affectation du résultat 2020 sur la gestion de l'exercice 2021 (2021/28)**

Le Conseil Municipal,  
délibérant sur le compte administratif de l'année 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- prend acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	33 647,43 €	Dépenses	6 598,00 €
Recettes	52 360,50 €	Recettes	15 810,45 €
<b>Résultat</b>	<b>18 713,07 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>9 212,45 €</b>

Résultat d'exécution du budget			
	Résultat clôture au 31/12/2019	Résultat de l'exercice	Résultat clôture au 31/12/2020
Fonctionnement	106 568,67 €	18 713,07 €	125 281,74 €
Investissement	14 454,83 €	9 212,45 €	23 667,28 €
<b>Total</b>	<b>121 023,50 €</b>	<b>27 925,52 €</b>	<b>148 949,02 €</b>

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le compte de gestion de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures dudit compte administratif,
- décide d'inscrire le résultat de clôture de la section d'exploitation à la ligne 002 du budget 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.

**12) Assainissement – Budget primitif (2021/29)**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné le budget primitif 2021, approuve ledit budget, qui s'équilibre, conformément aux tableaux ci-annexés, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	151 659,74 €	Dépenses	132 927,02 €
Recettes	151 659,74 €	Recettes	132 927,02 €

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.

**13) Photovoltaïque – Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion – Affectation du résultat 2020 sur la gestion de l'exercice 2021 (2021/30)**

Le Conseil Municipal,  
 délibérant sur le compte administratif de l'année 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- prend acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	5 109,16 €	Dépenses	4 370,00 €
Recettes	6 542,32 €	Recettes	4 370,00 €
<b>Résultat</b>	<b>1 433,16 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>- €</b>

<b>Résultat d'exécution du budget</b>			
	Résultat clôture au 31/12/2019	Résultat de l'exercice	Résultat clôture au 31/12/2020
Fonctionnement	9 217,91 €	1 433,16 €	10 651,07 €
Investissement	0,01 €	- €	0,01 €
<b>Total</b>	<b>9 217,92 €</b>	<b>1 433,16 €</b>	<b>10 651,08 €</b>

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le compte de gestion de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures dudit compte administratif,
- décide d'inscrire le résultat de clôture de la section d'exploitation à la ligne 002 du budget 2021.

*Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.*

**14) Photovoltaïque – Budget primitif (2021/31)**

Le Conseil Municipal,  
 après avoir examiné le budget primitif 2021, approuve ledit budget, qui s'équilibre, conformément aux tableaux ci-annexés, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	16 621,07 €	Dépenses	4 370,01 €
Recettes	16 621,07 €	Recettes	4 370,01 €

*Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.*

**15) Demande de subvention au titre des amendes de polices - Réalisation du plan d'adressage de la commune, mise en place de radars pédagogiques (2021/32)**

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, pour les dépenses afférentes à la réalisation du plan d'adressage de la commune (acquisition de panneaux, coût du prestataire et travail en régie) et à l'acquisition de deux radars pédagogiques qui seront installés sur l'avenue de Puylaurens.



Dépenses HT		Recettes		
Acquisition panneaux	3 699,45 €	Département	30,00%	4 173,81 €
Prestation TIGEO	2 200,00 €	Commune	70,00%	9 738,89 €
Travaux en régie	3 313,25 €			
Radars pédagogiques (2)	4 700,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>13 912,70 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 912,70 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police comme proposé ci-dessus,
- précise que si la voirie a été transférée à la communauté de communes Lautrécois Pays d'Agout, le pouvoir de police reste exercé par le Maire,
- charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**16) Vote des subventions aux associations (2021/33)**

M. le Maire rappelle la délibération n°2021/12 portant attribution de subvention aux associations pour l'année 2021.

M. le Maire présente deux dossiers de demande de subvention arrivés postérieurement à cette décision : Association Ste Cécile et Association INICI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué
INICI	300 €
Association Ste Cécile de Plane Sylve	350 €
<b>TOTAL</b>	<b>650 €</b>

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations dont ils sont représentants, adhérents ou administrateur.

**17) Informations diverses**

- Les élections départementales et régionales prévues initialement les 13 et 20 juin 2021 sont reportées au 20 et 27 juin 2021.
- La sortie de l'impasse du pastel sur l'avenue de Puylaurens est dangereuse en raison d'un manque de visibilité. Une visite sur site sera programmée.

Fin de séance.

